

## Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2017

### A la salle communale de Lantenne-Vertière

#### Délégués présents :

Mmes BELLENEY (Avrigny-Virey), VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), BOUCHASSON (Marnay), ANTOINE (Mercey-le-Grand), DETROYE (Montagney), MM. GAILLARD (Bay), DUMONT (Beaumotte-lès-Pin), DUPONT (Berthelange), LUCOT (Bonboillon), PAULIN (Bresilley), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER (Chancey), BELLENEY (Chaumercenne), HUDELLOT (Chevigney-sur-l'Ognon), GRIVET (Corcelles-Ferrières), POURET (Corcondray), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), VARLET (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), VITTOT (Lantenne-Vertière), PELOT (Lavernay), CLERGET (Lavernay), COLLAS (Malans), BALLOT (Marnay), FASSETNET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), RIETMANN (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), MEUTELET (Moncley), BEURAUD (Montagney), DENIZOT (Motey-Besuche), GENDREAU (Placey), GLORIEUX (Pin), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon)

#### Absents excusés :

Mme CUINET

MM. THEUREL, ABISSE

M. ROLLET remplacé par sa suppléante Mme BELLENEY

M. REIGNEY remplacé par son suppléant M. GENDREAU

M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT

M. GARCIA remplacé par son suppléant M. HUDELLOT

M. SIMON remplacé par son suppléant M. GRIVET

M. LACAILLE pouvoir à M. MARCHAL François

#### Absent :

M. HENRIET

Secrétaire de séance : M. Didier AUBRY

M. le Président remercie la commune de LANTENNE-VERTIERE d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 6 novembre 2017.

*Approuvé à l'unanimité*

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 12 décembre après accord de l'assemblée délibérante reportée au 18 décembre 2017 du conseil communautaire :

- CR du bureau du 04/12/2017
- Power point diffusé par EXFILO le 22 novembre lors du 1<sup>er</sup> comité de pilotage
- Note détaillée des points à l'ordre du jour du 18 décembre 2017
- Power point diffusé par EXFILO le 12 décembre 2017

## 1. Décision sur un changement de fiscalité pour 2018 : FPU ou CFEZ

Le président propose le passage à la FPU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Un délégué dit que le bureau d'études EXFILO a fait son analyse financière sur la base de 2017 et qu'il faudrait faire une situation financière plus précise.

Ce délégué propose une analyse qu'il a réalisée depuis la création de la CCVM :

- 2014 : fusion des Communautés de Communes des Rives de l'Ognon et de la Vallée de l'Ognon, les charges de personnel étaient de 1 419 milliers d'euros, 210 milliers d'euros de résultat net, capacité d'autofinancement de 256 milliers d'euros
- 2015 : les charges de personnel étaient de 1 737 milliers d'euros, 71 milliers d'euros de résultat net, capacité d'autofinancement de 58 milliers d'euros
- 2016 : arrivée de Lantenne-Vertière, Lantenne-Vertière apporte de la fiscalité, les charges de personnel passent à 2 031 milliers d'euros, 161 milliers d'euros de résultat net, capacité d'autofinancement de 193 milliers d'euros
- 2017 : arrivée de 14 nouvelles communes issues de 2 CC, les charges de personnel prévisionnelles sont de 2 727 milliers d'euros, l'excédent antérieur est réservé au financement des emprunts. La dernière situation financière a été donnée en commission finances le 13 octobre.

Il dit que de nouveaux couts sont à prendre en compte comme le cout de la compétence numérique qui est de 134 888 € pour 2017.

Le président répond que le numérique doit bien être pris en compte avec d'autres dépenses sans imposition supplémentaire : la reprise de l'office de tourisme pour + 37 000 €, la non-facturation des associations utilisant le gymnase : + 16 000 €, le chauffage urbain : + 18 000 €, l'Ecole de musique EDM70 + 7 000 €, l'amélioration des péris : + 30 000 €, la Micro-crèche + 27 000 €, les personnels de maintenance : + 50 000 €, la baisse des dotations de l'Etat : - 100 000 €, la perte des emplois aidés : - 70 000 €, soit en fonctionnement : + 320 000 € de dépenses supplémentaires et - 170 000 € de recettes auxquelles se sont ajoutés : l'achat d'actions Action70 + 87 960 €, la participation à Initiative Haute Saône (IHS) + 10 000 €.

Le vice-président en charge des finances explique selon le dernier état financier du jour et en prenant en compte les dépenses de FNGIR et les recettes des impôts :

- Pour la section de fonctionnement : Etat des dépenses : 4 583 020 € et Etat des recettes : 4 715 160 € soit un solde positif provisoire de 132 140 €.
- Pour la section d'investissement : Etat des dépenses : 667 911 € et Etat des recettes : 449 134 € soit un déficit provisoire de 218 777 €.

Il rappelle pour mémoire : pour 2016, l'excédent de fonctionnement était de 1 312 642 € et le déficit d'investissement était de 207 761 €.

Le président rappelle le montant des emprunts en cours avec 2 088 854 € de capital restant dû, un total d'annuité (intérêts et capital) de 341 175 €.

Un élu dit qu'il est étonné de la méthode utilisée et pas claire pour passer à la FPU. L'analyse d'Exfilo montre une situation inquiétante avec une perspective de mise sous tutelle de la préfecture. Il dit qu'il y a un vrai problème de personnel sur le périscolaire. Il dit qu'il est inquiet car la CC ne regarde pas les dépenses sur lesquelles elle pourrait avoir un levier.

Avant de parler de changement de régime fiscal, il vaudrait mieux faire des économies financières principalement sur le personnel périscolaire.

Il lui est répondu qu'en régime de fiscalité additionnelle, c'est toujours le contribuable qui paie deux fois. Pour le personnel, les mutualisations sont faites et il faut envisager de baisser les prestations de service si on veut faire des économies.

Il est dit que les recettes de fonctionnement ont dû être minimisées. Le président répond que le nouveau contrat avec la CAF permet une aide supplémentaire de 300 000 € sur 4 ans. Le président demande s'il faut baisser le service.

Des élus demandent un bilan des couts par site périscolaire et scolaire.

Le Vice-président en charge des finances rappelle qu'à la fusion, la CCVO avait un bon niveau de service périscolaire et il avait été décidé de le maintenir sans augmenter la fiscalité. Un élu dit qu'il ne faut pas remettre en cause l'existence des périscolaires et qu'à Sornay, la CCVO avait été obligée d'ouvrir provisoirement dans la salle des fêtes avant la fin de la construction du pôle.

Un élu demande les fréquentations des accueils de loisirs.

Un autre élu dit qu'on ne peut pas regarder que les recettes sans regarder les dépenses.

Il est demandé le niveau d'impayé des facturations périscolaires. S'il est important, un élu propose de facturer avant le service pour réduire les impayés.

Le maire de Marnay dit qu'il avait demandé au président une rencontre entre les deux conseils communautaires, qu'elle n'a pas eu lieu et que les documents demandés n'ont été fournis, malgré demande, que le vendredi soir. Le président répond qu'il a prévu de venir mais que pour lui c'était pour évoquer la taxe d'aménagement et que les documents ont été transmis dès qu'ils sont arrivés à la CCVM suite à quelques modifications par le bureau d'études.

Un élu dit que pour le budget 2018, il faudra être vigilant. Globalement, il y a une petite perte d'excédent pour 2017 mais l'excédent est toujours là.

Pour les petites communes qui n'ont pas de revenu des entreprises, que va-t-il se passer car cela n'a pas été évoqué. Le président répond que cela a bien été expliqué dans la présentation d'Exfilo et indiqué dans le document et qu'il est possible que certaines communes soient redevables d'attributions de compensation (AC) négatives. Il est dit qu'à la CC du Val de Pesmes, c'était le cas.

Il est dit que comme le numérique n'est pas une nouvelle compétence, cela ne peut pas donner lieu à AC mais que cela pourrait être impacté sur la fiscalité.

Le président dit qu'il faut travailler sur les compétences à reprendre et qu'un pacte financier est possible entre communes et CC.

Un élu dit qu'Exfilo ne comprenait pas pourquoi il y avait une mauvaise situation financière à la suite de la reprise des 14 communes et qu'il souhaite savoir pourquoi.

Un élu lui répond que la CCVM aurait dû faire un état des lieux de l'arrivée des nouvelles communes. Si la CC avait été en FPU, cela aurait été obligatoire. Les communes n'ont pas forcément baissé les impôts malgré les transferts de charges à la CCVM. Un élu dit qu'il ne faut pas généraliser et que certaines l'ont fait.

La question du développement des zones d'activités économiques (ZAE) est évoquée. Il est dit que le développement se fera là où le SCOT le prévoit. Le président dit que seul le projet de ZAE à Ruffey-le-Château est identifié et que celle de Marnay n'y figure pas pour l'instant.

Quelles compétences seront transférées en 2018 ? Le président dit qu'il n'y aura pas de nouvelle compétence en dehors de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), compétence obligatoire qui peut être financée par une taxe à l'habitant allant jusqu'à 40 €. Pour les reprises des compétences eau et assainissement, peut-être ne seront-elles plus obligatoires. Le président dit qu'il n'est pas inquiet pour la reprise de la compétence eau car les coûts sont chiffrables ce qui n'est pas le cas pour la compétence assainissement qui comprend la gestion des eaux pluviales qui est une dépense souvent minimisée parce que supportée par le budget principal des communes.

Pourquoi mettre en place la FPU dès 2018 ? Cela sert pour l'avenir, seule la croissance à long terme profitera à la CC.

Un vice-Président rappelle que la CCVM a connu beaucoup de changements en 3 ans, avec de nombreuses disparités entre les communes. La CC est d'accord pour discuter sur les réajustements financiers mais en lui laissant le temps de le faire. Enfin, si la CC veut prendre de nouvelles compétences, il faut passer à la FPU.

Un délégué rappelle l'importance du rôle qui sera donné à la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) dans le cadre de la mise en place de la FPU, de la nécessité de conserver la maîtrise des charges communautaires et que les remarques faites sont prises en compte. Il propose

de missionner la commission finances pour trouver des économies et d'aller plus loin dans la réflexion avec une analyse financière afin de trouver des solutions soit en interne soit en externe.

Un vice-président dit qu'il est favorable à mettre en place le plus tôt possible la FPU.

Quel est le risque s'il y a vote pour un passage à la FPU dès 2018 ? Il n'y a pas de risque, pour les communes c'est une opération blanche (seule la croissance du développement économique ira à la CC), puisque la CC reversera les attributions de compensation selon les montants de taxe professionnelle perçus par les communes en 2017.

Un élu dit que la compétence scolaire était exercée par les communes et dit qu'il faut regarder s'il ne faut pas rendre des compétences aux communes.

Le cout du scolaire a sans doute été minimisé à la prise de compétence scolaire qui est une compétence qui a un cout important.

Le président dit que l'objectif de la CC est d'avoir un service égal sur tout le territoire et que c'est parfois difficile car il y a encore sur certains sites une classe par commune. Il rappelle les différences des politiques départementales entre le Doubs et la Haute-Saône en matière scolaire.

Un élu évoque la mise en place des rythmes scolaires qui a été faite heureusement par l'intercommunalité car en dehors de Marnay peut-être, les autres communes et petits syndicats auraient eu du mal à les mettre en place.

Le président dit qu'il y a encore des mutualisations à faire par des groupements de commandes : ménages, abonnement internet, fournitures scolaires et que la CC peut encore faire des efforts.

Pour la compétence GEMAPI qu'en est-il exactement ? Celle-ci est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et elle peut être financée par une taxe à l'habitant allant jusqu'à 40 € (une nouvelle ligne est inscrite dans les avis d'imposition) et la décision de mise en place de la taxe est à prendre avant 1<sup>er</sup> février 2018.

Le président propose le passage à la FPU au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Voté à la majorité (38 pour, 6 contre, 9 abstentions)*

## **2. Reprise des zones d'activités économiques (ZAE) : décision**

Le vice-président en charge du développement économique présente les zones d'activités communales qu'Exfilo propose de reprendre.

Suite aux visites faites par Exfilo sur les communes disposant de zones d'activités, le bureau d'études a proposé la reprise par la CCVM de 4 zones :

- A Pin : ZA existante route de Chambornay-lès-Pin.
- A Mercey-le-Grand : zone « derrière les vieilles vignes »
- A Marnay : zone « les Plantes » (pour la partie communale en plus de la zone intercommunale) et la zone « les Vignes »

Il s'agit en l'espèce de zones déjà réalisées pour lesquelles la CC devra reprendre des charges de fonctionnement liées à l'entretien, de la voirie et de l'éclairage.

Le vice-président en charge du développement économique propose de ne reprendre que la zone « les Plantes » à Marnay pour la partie communale pour continuer à la développer et en parallèle poursuivre le développement sur la ZA « les Pôles » à Ruffey-le-Château.

Il rappelle que les communes ne vont « ni gagner ni perdre » car le transfert de charges existantes à la CCVM doit être compensé.

Est ce qu'il y a eu une discussion de la CC avec Marnay ? Le maire de Marnay répond qu'il attend un rendez-vous pour la zone des plantes et qu'il n'a vu personne. Le vice-président en charge du développement économique répond que l'état des lieux a bien été fait avec M. Mouchot, adjoint à la Mairie de Marnay et Exfilo.

Un débat s'engage autour des couts des charges transférées, que la signature d'une convention entre commune et communauté doit se faire.

Le maire de Marnay regrette la non évaluation préalable des charges avant le choix des zones à retenir.

Le vice-président dit que le chiffrage de longueur de voie et son évaluation ont été présentés la semaine précédente. La CC doit reprendre la voirie de la ZA dont les montants ont déjà été estimés par EXFILO, qu'il sera nécessaire d'affiner les chiffres après. La note avec les estimations d'EXFILO a été transmise à tous et expliquée le 12 décembre.

Le président dit que Marnay a déjà transféré l'éclairage public de la zone les Plantes et le maire de Marnay précise qu'il s'agit de l'éclairage de la partie intercommunale de la ZA.

Un élu dit qu'il n'a pas apprécié les propos tenus par M. Maury concernant les contrôles des services de l'Etat lors du débat du 12 décembre.

Le président propose de reprendre la ZA « les Plantes » à Marnay.

*Voté à la majorité (37 pour, 3 contre 13 abstentions)*

### **3. DM Budget principal : intégration des intérêts d'emprunt du prêt de l'école à Montagney**

Il n'a pas été prévu suffisamment de crédits pour régler le capital du prêt de de l'école à Montagney. Le remboursement doit avoir lieu avant fin d'année.

Le vice-président en charge des finances propose :

- Pour le compte 1641 (emprunts en euros) : + 1 000 €
- Pour le compte 2031 (frais d'études) : - 1 000 €

Il est rappelé en l'espèce que la CCVM règle un remboursement d'emprunt pour le pôle scolaire à Montagney et pour celui de Valay. La CCVM doit conventionner avec le syndicat scolaire de Valay pour le remboursement de sa part à hauteur de 30 % de l'emprunt.

L'emprunt initial (périodicité annuelle avec un taux variable) fait par la CC du Val de Pesmes était de 735 000 € sur 240 mois (de 2005 à 2025) pour le financement de 2 pôles scolaires (un à Valay et un à Montagney).

L'annuité à reprendre pour 2017 : 36 750,00 € en remboursement du capital, 13 011,34 € en intérêts d'emprunts soit une annuité globale 2017 de : 49 761,34 €.

*Voté à la majorité (52 pour, une abstention)*

### **4. DM Budget OM : réaffectation de crédits**

*Pour information, la DM proposée est retirée de l'ordre du jour, en raison de la réaffectation des crédits faite par les dépenses imprévues pour 1 500 €. Il n'est pas suffisant pour les charges de personnel.*

### **5. Tarif redevances incitatives pour les ordures ménagères 2018**

*Voir grille adressée avec le document préparatoire du conseil communautaire*

Le vice-président en charge des ordures ménagères (OM) précise que suite à la réunion de la commission ordures ménagères du 14/12, il est proposé une augmentation des tarifs de la redevance OM 2018. L'excédent de fonctionnement du budget OM 2017 global est estimé à environ 37 000 € grâce au transfert exceptionnel de 200 000 € du budget investissement au budget fonctionnement. Sans ce transfert, il y aurait eu un déficit. Le montant de la redevance sans augmentation pour 2018 et les reventes de matières ne seront pas suffisants pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Il est proposé une augmentation générale de 8 % des OM pour les redevances :

- Pour les communes sauf pour Bard les Pesmes, Chancey, Chaumercenne, Bresilley, Motey-Besuche, Montagney et Malans gérées par le SICTOM de Gray : augmentation de l'abonnement annuel + 10 % (60 €), forfait levées + 3 % et cout des levées supplémentaires + 10 %).
- Pour les communes de Bard les Pesmes, Chancey, Chaumercenne, Bresilley, Motey-Besuche, Montagney et Malans gérées par le SICTOM de Gray : augmentation globale de + 8 %.

Un élu dit qu'il faut équilibrer le budget. En 2017, le déficit est estimé à 70 000 € car il y a eu moins de levées que prévues. Les tarifs prévisionnels 2017 ont été calculés sur 14 levées alors qu'il y a 12 levées effectives.

Pourquoi les particuliers paient-ils plus cher que les entreprises ? Les particuliers paient avec un forfait 12 levées alors que les professionnels paient dès la première levée car ils font en général plus de 12 levées.

Un élu dit qu'il faut aussi préciser l'augmentation du refus de tri qui avait été estimé à 60 tonnes mais qui est effectivement de 80 tonnes.

Des élus demandent qu'une communication sur le tri soit faite car il y a eu des incidents avec des seringues retrouvées dans les bacs de tri notamment.

Il est évoqué le ramassage toutes les semaines des poubelles le long de la route par les communes qui doivent sortir leur bac et qui paient pour les incivilités.

Un vice-président dit qu'il faut essayer de mieux maîtriser les coûts. Il dit qu'avant on payait à l'habitant et maintenant on est au volume. Les personnes qui paient le plus, ce sont les personnes seules à niveau de tri égal.

Un débat s'engage autour des coûts des syndicats de traitement : SYBERT et SYTEVOM. Quel est le moins cher ? Peut-être peut-on faire des économies en choisissant un seul syndicat.

Les coûts des OM sur l'ex CC du Val de Pesmes (CCVP) sont évoqués. Le vice-Président des OM dit que la CCVP était moins chère sur certains litrages de bacs et plus chère sur d'autres.

Un élu dit qu'il est temps de ne choisir qu'un seul syndicat de traitement : le moins cher.

Combien y a-t-il d'impayés en OM, cette année ? Environ 2 % (20 000 €).

*Tarifs votés à la majorité (44 pour, 9 abstentions)*

## **6. SICTOM de Gray : proposition de sortie**

Le vice-président en charge des ordures ménagères (OM) dit qu'il n'a rien contre le SICTOM de Gray mais il rappelle que la CCVO en était déjà sortie il y a une quinzaine d'années.

Un élu par ailleurs vice-président du SICTOM rappelle que celui-ci représente 28 000 habitants sur 3 CC. En 2018, le SICTOM adhérerait au SICTOM du Val de Saône. Cette fusion représenterait 90 000 habitants et donnerait plus de moyens, de meilleurs prix, la possibilité de mettre en place une politique sur le bio déchet. Les professionnels auront l'obligation de le faire et la CC devra leur proposer des solutions pour éviter qu'ils ne s'en aillent, et que les tonnages ne baissent encore.

Il dit que le président de la CCVM est aussi le président d'un syndicat des eaux (SIEVO) et qu'il n'agit pas pareil en tant que président de syndicat pour sauver ce syndicat qu'en tant que président de CC.

Le président répond qu'il ne voit pas le rapport entre le SIEVO et la CCVM. L'adhésion au SIEVO des communes de Valay et Venère avait été actée avant la loi Notre et les communes de la CABG faisaient déjà partie du SIEVO.

Il est dit que l'adhésion du SICTOM de Gray au SICTOM du Val de Saône fait suite à un revirement dû au fait que la CC du Val de Gray l'avait mis à l'ordre du jour et que cela a été fait pour sauver la tête du président du SICTOM et de ses Vice-présidents.

Un vice-président dit que le SICTOM est un échelon de trop et qu'avec la fusion des 2 SICTOM quelle sera la place de la CCVM dans un syndicat qui représentera 90 000 habitants. Il n'est pas favorable à l'adhésion du SICTOM de Gray au SICTOM du Val de Saône.

Le président dit que la CC des Monts de Gy est favorable à une sortie du SICTOM de Gray pour rejoindre en totalité le SICTOM du Val de Saône, de même que la CC du Val de Gray. Il est d'accord sur le fait de choisir un prestataire de traitement unique.

Un élu dit qu'il faut que la CCVM ait un coup d'avance, avec un débat réel sur le choix entre SYBERT et SYTEVOM. Il faut que les déchetteries soient gérées par un seul syndicat.

Le président dit que pour le problème de l'accès aux déchetteries (70 et 25), les habitants ne devraient avoir qu'un seul badge et que c'est le SYTEVOM qui l'a proposé.

Un débat s'engage autour des différences entre SYBERT et SYTEVOM.

Le vice-président en charge des OM dit qu'il y a peu d'écarts entre les 2 syndicats de traitement.

Un élu rappelle que la CCVM avait choisi un des 2 syndicats, le Sybert, mais cela n'a jamais été appliqué.

Il est dit qu'il faut faire revenir les présidents des syndicats de traitement et étudier à nouveau les coûts.

Le président propose la sortie du SICTOM de Gray.

*Voté à la majorité (45 pour, 1 contre 7 abstentions)*

La question est posée de savoir comment les points d'apports du Doubs seront restitués ? Le président dit qu'ils seront restitués en l'état.

Il est demandé une communication sur la hausse des tarifs OM et sur les fermetures des points d'apports. Le président rappelle que la fermeture des points d'apports se fait en raison du fait que ceux-ci ne sont plus aux normes et que le SYBERT ne peut donc plus les collecter (courriers Préfecture et SYBERT).

### **7. Proposition d'achat de l'ancien local « Avia » à Marnay**

Le président avait évoqué la proposition de cession de l'ancien local Avia pour un montant de 84 000 € appartenant à 2 propriétaires distincts. Suite à négociation, il est proposé une acquisition pour un montant de 75 000 €. Une estimation sommaire des travaux à réaliser a été faite à hauteur de 100 000 € pour 124 m<sup>2</sup>.

Le président estime qu'il est possible de solliciter des subventions à hauteur de 70 % du coût des travaux (PACT 30 % et DETR 40 %). Ce local dispose de l'accessibilité et celui-ci pourra y accueillir l'office de tourisme voire le service jeunesse. Dans un premier temps, cela pourra permettre de libérer de l'espace dans les locaux administratifs actuels et cela laissera si nécessaire une possibilité de revente des locaux actuels sans impacter l'office de tourisme qui doit rester au centre de Marnay. Le maire de Marnay demande pourquoi acheter « cette ruine » ? Il était question d'acheter le bâtiment « Akkus » puis de faire un nouveau pôle culturel à Marnay et depuis peu un bassin d'apprentissage... Il dit qu'il a du mal à s'y retrouver. La mairie de Marnay a de nombreux locaux : Salle Corinne Gillier, salle caddie solidaire et il est possible d'en discuter. La CCVM n'a pas associé la mairie de Marnay à cette démarche comme d'habitude.

Le président dit que cela a été évoqué en bureau (qui est favorable à cet achat) puis en conseil communautaire et qu'il a été mandaté pour négocier l'achat et chiffrer les travaux, ce qu'il a fait.

*Acquisitions votées à la majorité (40 pour, 5 contre, 8 abstentions)*

### **8. Sollicitation de DETR pour l'extension de l'accueil de loisirs à Pin**

Le président explique que suite à l'agrandissement de la surface de la salle projetée (de 109 m<sup>2</sup> à 126.80 m<sup>2</sup>), le coût global est de 430 940 €.

Une subvention dans le cadre du CADD avec la Région de Bourgogne-Franche-Comté est programmée et sollicitée à hauteur de 20 % maximum pour un montant maximum de 55 607 € (12,90 %).

Une subvention dans le cadre du contrat PACT avec le département de Haute-Saône est programmée et sollicitée à hauteur de 20 % maximum pour un montant maximum de 69 509 € (16,13 %).

Une subvention DETR de la préfecture de Haute-Saône peut être sollicitée à hauteur de 40 % soit : 172 376 €. Reste à charge CCVM : 133 448 € HT.

Il n'y a pas de question.

*Votée à l'unanimité*

### **9. Décision sur les rythmes scolaires suite aux conseils d'écoles**

Le vice-président en charge du scolaire dit que l'Etat permet de revenir sur les rythmes scolaires.

Ce soir, le conseil d'école d'Emagny n'a pu se départager sur les rythmes scolaires. Les autres conseils d'écoles sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours. Le vice-président en charge du scolaire s'est abstenu lors des votes des conseils d'écoles. Beaucoup de débats intéressants ont eu lieu dans les conseils d'écoles. Le vice-président en charge du scolaire trouve dommage de ne pas avoir de retour depuis la mise en place des rythmes scolaires. Il dit que la première question des parents qui

lui a été posée était celle de savoir si la CC allait remettre en place l'accueil périscolaire le mercredi matin.

Sur les communes proches de la CC, il est dit que seules quelques écoles ont souhaité rester aux 4,5 jours comme Chemaudin.

Un élu dit qu'il fallait rechercher l'intérêt de l'enfant et que chacun doit se faire son opinion. Cet élu dit qu'il a questionné des parents de son village et que ceux-ci souhaitaient rester ainsi car les familles se sont organisées et que pour eux, le matin les enfants travaillent mieux. Il dit que c'est une erreur d'avoir supprimé l'école le samedi matin.

Il est rappelé le classement de la France en matière d'éducation scolaire et de son recul.

Est-ce que les subventions des rythmes sont garanties s'il y a maintien des 4,5 jours ? Oui, les fonds d'amorçage sont garantis s'il y a maintien à 4,5 jours sinon non.

Le président dit que la CC paie les personnels en heures supplémentaires en attendant de savoir s'il y a maintien ou non des 4,5 jours.

Il est dit que dans les écoles les 4 jours sont plébiscités en maternelle et les 4,5 jours en primaire et que le constat que les enfants sont fatigués surtout le lundi matin.

Il est demandé s'il y avait eu avis de professionnels de l'enfant ? En dehors des enseignants, non. Comme évoqué en bureau, suite à l'avis de la commission scolaire et selon le souhait des conseils d'écoles d'un retour à la semaine de 4 jours, le vice-président en charge du scolaire, propose au conseil communautaire de suivre les avis des conseils d'écoles.

La décision de l'académie (DASEN) sera prise en mars 2018.

Un élu dit que la circulaire prévoit le maintien de la semaine de 4, 5 jours et qu'une dérogation est possible à 4 jours.

*Voté à la majorité (38 pour, 10 contre, 5 abstentions)*

#### **10. Dissolution du SIVU de la MARPA : avis CCVM**

Le président du SIVU de la MARPA, M. Philibeaux, présente la situation actuelle du SIVU qui est composé de la CCVM et de 2 communes extérieures : Charcenne et Etuz. Il fait un rappel historique : avant MARPA signifiait Maison d'Accueil Rurale pour Personnes âgées, et aujourd'hui cela signifie Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie. Du fait de l'adhésion de la CCVM, il y a nécessité de recomposer les statuts.

Le syndicat gère le bâtiment de la MARPA (18 logements et 2 accueils temporaires) et l'association gestionnaire gère le fonctionnement de la MARPA et le personnel. Les personnes âgées qui résident à la MARPA ne viennent pas nécessairement du seul territoire communautaire.

Le SIVU fonctionne avec une participation à l'habitant (2,8 € pour 2017) et les loyers versés par l'association gestionnaire. Les 2 communes extérieures ont demandé à sortir du SIVU et peuvent s'investir par ailleurs dans la l'association de gestion. La CCVM doit délibérer, avant le 31 décembre, pour valider la sortie des communes ce qui entrainera la dissolution du SIVU et sa reprise par la CCVM. Depuis 3 ans, la CCVM gère déjà administrativement le SIVU par convention.

Il y a 2 emprunts en cours qui se termineront en 2026 et 2027. La baisse de cotisation du fait du départ des communes est d'environ 3500 €.

M. Philibeaux dit que le président de l'association gestionnaire est Vincent Ballot. Le taux de remplissage est bon car les logements pour couple ont été rescindés pour créer plus de logements pour personne seule. Il faut être vigilants car la liste d'attente pour venir à la MARPA n'est pas énorme car les parents ne veulent pas forcément venir malgré des demandes faites par leurs enfants. Est-ce que l'arrivée des nouvelles communes en 2017 a augmenté le montant de la participation de la CC ? Non, le budget a été fait à montant constant pour que la CCVM participe toujours au même montant à la MARPA quel que soit son élargissement de territoire.

Les Référents MARPA : M. Bruckert et M. Philibeaux peuvent rester s'ils en sont d'accord.

Vincent Ballot rappelle que l'association gestionnaire a fêté ses 20 ans, qu'il y avait un déficit chronique de 30 000 € avant mais que l'association est à nouveau à l'équilibre. C'est une association

qui fonctionne bien et la mairie de Marnay participe financièrement pour un montant estimé à 2 000 € pour l'entretien des espaces verts.

Il dit que jeudi 21 décembre, il faudra trouver un nouveau président à cette association gestionnaire et invite les élus intéressés à participer à cette assemblée qui aura lieu à 20h30. Il demande à la CC d'envoyer aux conseillers communautaires l'invitation à l'assemblée de l'association.

*Voté à l'unanimité*

### **11. Modifications de postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

- Création d'un poste d'animateur(trice) à 30h/semaine sur Montagney

Le poste de direction du pôle périscolaire à Montagney sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Il est proposé de réduire les heures du poste et de créer un poste d'animateur(trice) à 30h/semaine.

Un élu demande s'il n'a pas d'autre solution avec 130 agents. Le président répond que non. L'élu s'en étonne.

*Voté à la majorité (49 pour, 1 contre, 3 abstentions)*

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 28h/semaine à la crèche à Marnay

Suite au départ de la directrice adjointe de la crèche et à la réduction des heures d'ouverture du multi-accueil, il est proposé le recrutement d'un adjoint d'animation à 28h/semaine pour remplacer le poste vacant. L'éducatrice de jeunes enfants prendra la direction adjointe de la structure.

Le président rappelle qu'il faut une personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent. Le déficit annuel de la structure est de 100 000 €. Ne peut-on pas augmenter les tarifs ? Ils sont imposés par la CAF et il y a obligation de respecter les normes d'encadrement. Le président propose que les députés modifient les taux d'encadrement par une proposition de loi.

*Voté à la majorité (49 pour, 1 contre, 3 abstentions)*

### **12. Questions diverses**

1/ Formations à l'utilisation des défibrillateurs :

M. Ducret informe que la caisse locale Groupama de Pouilley-les-Vignes, lors de son dernier bureau, a voté une participation de 200 € par commune pour l'organisation des formations à l'utilisation de défibrillateurs.

2/ Batrachoduc :

Le président donne la parole à M. Jacques Pivard, président de l'association « la chènevière » à Chenevrey-et-Morogne qui a pour but la préservation de l'environnement, de la biodiversité, faune et flore notamment des batraciens avec la mise en place depuis 2006 d'un dispositif de protection temporaire. Une trentaine de bénévoles font les transferts des batraciens d'un côté de la route départementale entre Sornay et Montagney vers l'autre côté.

L'association souhaite réaliser un batrachoduc comme celui réalisé à Geneuille (25). L'association a sollicité l'aide de l'Agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projet. Ils ont obtenu le financement de 80 % du coût des travaux et le financement des 20 % restants a été trouvé.

M. Pivard dit qu'il avait sollicité la CCVM pour obtenir une aide financière mais qu'il ne demandera rien à la CC et qu'il demande à la CCVM qu'elle soutienne ce projet en en assurant la maîtrise d'ouvrage. Il souhaite que la CC prenne la maîtrise d'ouvrage pour qu'elle fasse la demande d'autorisation pour les travaux sur la voirie au Conseil Départemental 70.

Le président de la CCVM dit qu'il est intervenu 2 fois auprès du président du conseil départemental pour défendre ce dossier et que le conseil départemental ne veut pas qu'il y ait d'intervention sur sa voirie car c'est une voirie récente. Ne peut-on pas faire un forage ? A priori à cet endroit, non.

Quel est le coût du projet ? 280 000 € avec 180 000 € d'aide de l'agence de l'eau.

M. Pivard dit qu'il a besoin d'une autorisation technique du département. C'est la seule chose manquante pour faire les travaux et qu'il ne voit pas sur quels critères le département peut refuser les travaux surtout si c'est une CC qui fait les travaux.

Le président de la CCVM dit qu'il renouvèlera sa demande auprès du département sans certitude de réussite.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h30.